PAIX-TRAVAIL-PATRIE

O 4 JUIL 2022 DECRET N° portant nomination Supérieur.au Ministère de l'Enseignement responsables

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution:

Vu la loi nº 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;

le décret nº 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié Vu et complété par le décret nº 95/145 bis du 04 août 1995 ;

le décret nº 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, Vu modifié et complété par le décret nº 2018/190 du 02 mars 2018 ;

le décret nº 2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de Vu l'Enseignement Supérieur,

le décret nº 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Vu Gouvernement.

DECRETE:

Article 1er .- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ciaprès au Ministère de l'Enseignement Supérieur :

INSPECTION GENERALE DES SERVICES

Inspecteur des Services Nº 1: Monsieur EMVUDU WONO Yves Sébastien, Professeur, précédemment Inspecteur des Services Nº 2 dans le même ministère, en remplacement de Madame MOFOR, née TEUGWA Clautilde, appelée à d'autres fonctions.

Inspecteur des Services Nº 2: Monsieur TAMESSE Joseph Lebel, Professeur, précédemment Chef de Division de la Promotion du Dialogue et de la Solidarité Universitaires dans le même ministère, en remplacement de Monsieur EMVUDU WONO Yves Sébastien, appelé à d'autres fonctions.

II- ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Chef de Division: Monsieur NCHOUWAT AMADOU, Maître de Conférences, précédemment Chef de Cellule de Réglementation dans la même division, en remplacement de Monsieur ABANE ENGOLO Patrick Edgard, appelé à d'autres fonctions.

DIVISION DE LA PROMOTION DU DIALOGUE ET DE LA SOLIDARITE UNIVERSITAIRES

Chef de Division: Monsieur MTOPI FOTSO Blaise Eugène, Professeur, précédemment Chef de Département de Génie Mécanique et Productique à l'Institut Universitaire de Technologie Fotso Victor Bandjoun, en remplacement de Monsieur TAMESSE Joseph Lebel, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

> 0 4 JUIL 2022 YAOUNDE, le.....

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

UNTERNIEM MINISTRATION TRAINSTRATION TARIAT GENERAL AFFAIRES ADMINISTRATION TO THE PROPERTY OF LOSEDA DION NGUTE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,